



## ARRÊTÉ N° 2024/ 09

**Objet :** Aménagement de la rue de Suède sur la commune de Tours – Définition des objectifs et des modalités de la concertation publique

Le Président de Tours Métropole Val de Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 (3°), L.103-3, R 103-1 et l'article R103-2,

Vu l'élection en date du 17 mars 2023 de Monsieur Frédéric AUGIS en qualité de président de la Métropole,

Vu la délibération du 17 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil métropolitain au Président et au Bureau,

Vu le projet d'aménagement de la rue de Suède sur la commune de Tours,

### CONSIDÉRANT

Que dans le cadre de sa politique globale d'aménagement de l'espace public et du développement des mobilités douces, il convient de :

- Sécuriser la rue de Suède par des aménagements adaptés aux contraintes et usages du site (notamment poids lourds) et apaiser la circulation (modération de la vitesse) en favorisant les déplacements des piétons, des personnes à mobilités réduites et des cycles;
- De ce fait, privilégier, selon les préconisations du référentiel du schéma directeur cyclable métropolitain approuvé, l'insertion d'une piste cyclable dans cette rue inscrite dans ce schéma (itinéraire n°5) ;
- Aménager et sécuriser les carrefours pour faciliter et sécuriser les traversées ;
- Végétaliser les différents espaces par un aménagement pérenne induisant un minimum d'entretien en veillant à ce que le développement du système racinaire des végétaux n'impacte pas les cheminements prévus dans les aménagements futurs ;
- Tenir compte de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage et de télécommunications encore existants effectués par Tours Métropole Val de Loire à l'extrémité ouest de la rue ;
- Favoriser l'infiltration d'eaux pluviales, et privilégier des aménagements de type « noues » chaque fois que possible ;
- Sécuriser les usages de cette rue et des carrefours par un éclairage efficient, fonctionnel et adapté ; veiller à la prise en compte de la norme NF EN 13 201 (révision 2015) relative

à la méthode française de sélection des classes d'éclairage, ainsi que l'application de l'arrêté du 27 décembre 2018 et arrêtés modificatifs relatifs à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ; prévoir une étude d'éclairage visant à conditionner le dimensionnement des installations d'éclairage public.

- Tenir compte des différents projets connexes publics et privés recensés le long de la rue de Suède, en particulier celui de la renaturation de la Petite Gironde porté par l'ANVAL ;

Considérant, qu'il convient de lancer un processus de communication et d'échange par une concertation spécifique dans le cadre de ce projet et ce conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme.

Que ce projet sera affiné ou amélioré suite à cette concertation.

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1ER : LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION**

Il s'agit d'ouvrir ce projet à la concertation préalable afin de présenter les enjeux et de concerter sur les orientations d'aménagement en partenariat avec les habitants, les différents acteurs et usagers du secteur, les associations locales et autres personnes concernées.

A ce titre, les objectifs de cette concertation sont de :

- Donner l'accès à l'information conformément à la réglementation en vigueur,
- Requérir l'avis des riverains et de l'ensemble des acteurs du secteur sur les principes d'aménagement présentés ;
- Faire évoluer les premières études du projet dans ses orientations par l'expression des attentes, des idées et des points de vue afin de favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs,

### **ARTICLE 2 : PÉRIMÈTRE DU PROJET**

Le périmètre couvre la rue de Suède dans sa totalité ainsi que les amorces des rues adjacentes, sur la commune de Tours.

### **ARTICLE 3 : LES MODALITÉS DE CONCERTATION**

Les modalités de la concertation avec le public seront les suivantes:

1/ Un dossier de présentation du projet, sera mis en ligne sur le site de la Métropole. Il sera également mis à disposition du public au siège de la Métropole ainsi qu'à la Mairie annexe de Saint Symphorien, 1 Esplanade François Mitterrand 37000 TOURS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

2/ Le public pourra exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation :

- Sur registre mis à disposition sur les lieux de consultation,
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [projet-rue-de-suede@tours-metropole.fr](mailto:projet-rue-de-suede@tours-metropole.fr),



- Par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire  
**CONCERTATION – Requalification RUE DE SUEDE**  
60 avenue Marcel Dassault – CS 30651  
37206 TOURS CEDEX 3

#### **ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONCERTATION**

La concertation sera effective pendant la période du 5 mars au 2 avril 2024.

Elle fera l'objet d'un bilan qui sera dressé à l'issue de cette période.

#### **ARTICLE 5 : PUBLICITE**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Tours

Il fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de Tours Métropole Val de Loire <https://www.tours-metropole.fr/>.

#### **ARTICLE 6 : RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Président de Tours Métropole Val de Loire ou d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des mesures de publicité, devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

#### **ARTICLE 7 : EXECUTION**

Monsieur le Directeur Général des Services de Tours Métropole Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le

**20 FEV. 2024**

**Le Vice-Président**



Laurent RAYMOND

The image shows a blue ink signature of Laurent RAYMOND over a circular official seal. The seal contains the text 'Tours Métropole Val de Loire' and '1964'.